

N° 25\_04\_22

Service : Finances  
CCAS  
Réf : CR/JR/FC  
Tél. : 0466542662

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUN 2025

**Objet** : Approbation de l'Etat de Réalisation des Recettes et Dépenses (E.R.R.D.) 2024 - Service Accueil de jour les Picholines

**PRESENTS**: Monsieur C.RIVENQ, Président, Madame M.VEYRET, Vice-Présidente, Monsieur M.ROUSTAN, Vice-Président Délégué, Mesdames C.BERARD, L.BOUTEILLER, H.CAYRIER, M.C. PEYRIC, M.J. VEAU-VEYRET, J.VOIRIN, Messieurs A.BIZE, A.BOSSEUR, J.R. MASSON, A. REYNAUD,

**EXCUSES**: Mesdames M.GUYOT, C. MASSAL, Messieurs B.MAZUC, J.M. SUAU.

**Secrétaire de Séance** : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales;

**Vu** la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

**Vu** l'E.P.R.D. et les décisions modificatives de l'exercice 2024;

**Vu** le compte de gestion dressé par le comptable;

**Considérant**, que les résultats comptables de l'exercice issus de l'E.R.R.D. et du compte de gestion sont identiques;

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÈDE AU VOTE,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'approuver l'état de réalisation des recettes et dépenses (E.R.R.D.) 2024, du service Accueil de jour – Les Picholines, qui fait apparaître les résultats suivants :

- **Section d'investissement**

	<b>REALISATIONS 2024</b>
<b>EMPLOIS</b>	
Remboursement des dettes financières	0.00
Immobilisations	0.00
Autres emplois	0.00
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>0.00</b>
<b>RESSOURCES</b>	
Emprunts et dettes assimilées	0.00
Apports, dotations et subventions	934.20
Autres ressources	0.00
CAF ( <i>capacité d'autofinancement</i> )	327.67
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 261.87</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>+ 1 261.87</b>

- **Section de fonctionnement**

	<b>REALISATIONS 2024</b>
<b>CHARGES</b>	
GRP 1- Dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 008.96
GRP 2 – Dépenses afférentes au personnel	81 415.67
GRP 3 – Dépenses afférentes à la structure	8 273.93
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>105 698.56</b>
<b>PRODUITS</b>	
GRP 1 – Produits de la tarification	103 152.72
GRP 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
GRP 3 – Produits financiers et non encaissables	0.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>103 152.72</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>	<b>- 2 545.84</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	2 873.51
	0.00
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>+327.67</b>
<i>Taux de C.A.F. en pourcentage de produits</i>	<b>0.32%</b>

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Christophe RIVENO



**Votants : 12**  
**Pour : 12 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).